

## **La Société du Chant-Sacré du Lieu, dite aussi Société du concert du Lieu**

Les archives de cette société se sont perdues, les informations sont rares. On lit cependant dans JNA<sup>1</sup> :

*Dans la même année 1806, le pasteur du Lieu, M. Pélissier, qui savait jouer de plusieurs instruments, réunissait chaque dimanche après-midi quelques jeunes gens à faire de la musique, qui parvinrent en peu de temps à jouer passablement des quatuors de Mozart et la collection de Haydn.*

*M. Pélissier quitta le Lieu en 1814, et fut remplacé par M. Jaques, musicien distingué et infatigable, qui continua l'œuvre commencée par son prédécesseur. Sous son habile direction, le nombre des exécutants augmenta beaucoup et les progrès furent très rapides.*

*Cette petite société se hasarda à donner un concert dans la Salle du tribunal au Sentier en 1818 en faveur du Comité de bienfaisance de la commune. C'était en hiver, et comme il faisait très mauvais, la recette fut mince ; mais nos artistes ne s'en découragèrent pas pour cela. Ils continuèrent avec ardeur à se perfectionner, et, en 1825, ils donnèrent deux concerts dans les salles d'écoles du Brassus et du Sentier.*

*Le produit de ces deux concerts se montant à 140 frs fut remis à la Municipalité pour être appliqué à acheter des livres qui seraient donnés comme prix d'encouragement aux élèves distingués des écoles.*

On pourra lire des propos à peu de chose près identiques dans une étude de Jacques Burdet :

*N'anticipons pas davantage et jetons d'abord un coup d'œil sur l'activité de nos deux pasteurs musiciens à la Vallée. Nous suivrons pour cela une relation de l'époque faite par un témoin digne de foi, le musicien David Lecoultré<sup>2</sup> :*

*« C'est en 1806 que Joseph-françois Pilicier fut nommé pasteur de la paroisse du Lieu. C'était un très bon musicien, qui jouait de plusieurs instruments et particulièrement du violon. Son goût pour la musique, son bon cœur et son dévouement l'engagèrent à inviter chez lui, le dimanche après-midi, quelques-uns des musiciens du Brassus. Dans les commencements, on jouait des quatuors de Pleyel et de Gyrowetz. La partie de 2<sup>e</sup> violon était faite par une clarinette, et la basse par un basson. Ces réunions étaient une excellente école pour apprendre à lire, à exécuter et à apprécier la bonne musique. Aussi après un peu de temps et d'exercices, l'on exécutait des quatuors de Mozart et la*

---

<sup>1</sup> Origine de la musique, son développement à la Vallée de Joux, texte paru dans la FAVJ de 1912, no 21, du 23 mai. Voir la reproduction et la transcription dans un autre chapitre.

<sup>2</sup> Note Burdet : David-Nicolas Lecoultré, né le 7.9.1783, mourut le 24.9.1851. Il était alors juge de paix. Ses deux fils, Alphonse et Jules furent aussi musiciens. NdR : il faut penser ici qu'il exista une chronique établie par David-Nicolas Lecoultré. Celle-ci ne nous est pas connue.

*collection des quatuors de Haydn. Quelques fois, lorsque des musiciens, amis de M. Pilicier, venaient lui faire visite, on exécutait des quintettes.*

*En 1814, M. Pilicier quitta la paroisse du Lieu. Il y fut remplacé par M. Jeannot Jaques, musicien distingué et infatigable. Les réunions continuèrent avec lui. Le nombre des exécutants augmenta peu à peu. Avec le quatuor, on avait deux clarinettes, deux cors et une flûte. On jouait des ouvertures pour orchestre et des symphonies. En 1818, cette petite société se hasarda à donner un concert public dans la salle du tribunal du Sentier. On y exécuta une symphonie, une ouverture, un quatuor, des morceaux pour flûte, pour basson et pour violon, et quelques chants à une et à plusieurs voix avec accompagnement.*

*En 1825, il fut donné un nouveau concert dans les salles d'école d'enseignement mutuel nouvellement construites au Brassus et au Sentier. On y exécuta l'ouverture de Jean de Paris, une symphonie de Haydn, des soli de violon, de flûte, de clarinette et de basson, ainsi que plusieurs morceaux de chant tirés de La Création. »*

Nous supposons que cette société et celle que nous pourrions nommer la Société des concerts du Lieu, ou Chant-Sacré du Lieu. Il nous apparaît difficile, mais impossible, qu'il y eût déjà eu à cette époque deux sociétés parallèles pour le développement de la musique au Lieu, l'une orchestrale ou instrumentiste, et l'autre vocale.

Quelques petites notes relatent un exercice de la musique au Lieu :

1846. Accordé 26.- pour conduire le chant à l'église du Lieu maintenu. Ce sont les régents qui conduisent celui-ci<sup>3</sup>.

1857. Construction d'orgues dans l'église du Lieu sous l'impulsion de la Société du Chant Sacré de la Paroisse du Lieu et du pasteur Vittel. Facteur d'orgues : Gabriel Michot, La Sarraz<sup>4</sup>.

1858. Avant l'incendie Mme Bonard a fait preuve de dévouement pour apprendre à toucher l'orgue pour le service de l'église paroissiale de la commune, soit par les peines et sujétions auxquelles elle est astreinte en temps qu'organiste. A la grande satisfaction des fidèles. Elle donne aussi des cours.  
Manifestation de

---

<sup>3</sup> ACL, BA 4, 1846.

<sup>4</sup> ACL, BA 4, 1857

reconnaissance<sup>5</sup>.

Pose d'un orgue dans l'église du Lieu en 1857 - un an avant l'incendie du village - sous la responsabilité de la Société de chant sacré de la paroisse du Lieu. ACL GEB 1.-

---

Cette société est aussi appelée Société du concert du Lieu. Le pasteur Vittel responsable en partie de la pose de l'orgue faite par Gabriel Michot de la Sarraz.

Don de 50.- de l'Etat de Vaud, d'un écu de 5.- d'Adolphe Rochaz de Romainmôtier, le reste par souscription.

Lettre de Michot du 2 juillet 1857, de la Sarraz à M. le pasteur Vittel au Lieu, timbrée: La Sarraz 3 juil. 57; LE LIEU 5 juil 57.

Monsieur le Pasteur!

Vous me dites dans votre lettre que ces bonnes gens du Lieu s'impatientent d'avoir leur orgue, je les comprends; mais s'ils savaient l'ouvrage qu'il y avait à faire, ils ne trouveraient pas que j'y mets trop de temps. Lorsque le père Braun a fait la pédale de l'orgue de La Sarra, il a mis avec son fils, 2 mois, et il n'y a pas encore 3 mois que je travaille, car je n'ai pu commencer que lorsque j'ai eu connaissance de la décision de la société de chant.

Vous me demandez à quoi j'en suis dans mon travail: j'ai fini la pédale, et dans 4 à 5 jours j'aurai fini les soufflets. L'ouvrage en sera au point où en était l'orgue de La Sarra lorsque Braun nous l'a amené, mais je tiens de le monter chez moi, afin que d'une quinzaine de jours je puisse le poser à l'Eglise du Lieu, au lieu d'y mettre 2 mois comme Braun l'a fait chez nous.

Vous me faites l'offre de m'avancer quelques fonds, ce que je n'osais pas demander, mais puisque vous prévenez mes désirs, je prendrai la liberté de vous prier de m'envoyer 100 fr par la poste. Je pense poser l'orgue, s'il plait à Dieu, pendant les moissons, je ne crois pas que les petites choses que je trouverai à faire en le montant me retardent beaucoup.

Agréez, Mr le Pasteur, mes salutations respectueuses.

Gel Michot

---

<sup>5</sup> ACL, BA 4, avant 1858.

Autre lettre, cette fois-ci du pasteur Vittel à la Mun. du Lieu

Le Lieu 15 juin 1859

A la Municipalité du Lieu,  
Monsieur le Syndic et Messieurs,

J'ai l'honneur de vous rendre compte des dépenses faites pour l'orgue qui a été établi il y a deux ans dans le Temple du Lieu. Il est à regretter que plusieurs papiers étant perdus par suite de l'incendie, il ne soit pas possible de produire les comptes avec la dernière exactitude. Les listes de souscription ayant été brûlées, je n'ai pas pu percevoir tous les dons qui y étaient inscrits. L'orgue a pu être payé en entier, heureusement, ainsi qu'une partie des faux frais, et il reste encore un petit solde de fr 9.01 que j'ai l'honneur de vous transmettre.

Voici l'état des dépenses d'après les trois notes acquittées que je vous envoie ci-jointes, avec l'argent mentionné d'autre part:

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| Premier pavement à Mr Michot | fr. 1100.00 |
| Second payement au même      | 92.00       |
| Note d'Henri Meylan          | 83.00       |
| Solde en caisse              | 9.01        |
|                              | <hr/>       |
| Total fr.                    | 1284.01     |

Il reste à payer à Mr. Charles Rochat, ancien aubergiste, les frais qui ont été faits chez lui à l'occasion de l'expertise de l'orgue, faite par MM Desponds frères, de Cossonay, qui n'ont rien demandé pour leur course. Il est à regretter, que par un décret de la Providence, l'instrument qui accompagnait le chant sacré dans notre ancien Temple, ait été détruit si promptement. Je sens le besoin de vous exprimer, Messieurs, mes vœux ardents pour que Dieu vous permette plus tard de réparer cette perte. En tout cas je vous prie de faire tout ce qui sera en votre pouvoir, avec l'aide de mon successeur, pour favoriser le Chant d'Eglise dans cette paroisse.

Veillez agréer, Monsieur le Syndic et Messieurs, l'assurance de ma parfaite considération.

MVittel pasteur.

Nous avons posé plus haut que la Société du Chant Sacré était la même que la Société du Concert du Lieu. Cela reste une pure hypothèse. Pour l'heure nous avons aucune preuve solide pour être dans une totale affirmative.